

Le rôle de l'avocat dans la mesure de protection juridique exercée par un MJPM

Public	MJPM en activité, autres professionnels, ou publics concernés par la protection juridique des majeurs ou œuvrant auprès des personnes en situation de vulnérabilité		
Prérequis	Publics concernés par la protection juridique des majeurs ou œuvrant auprès des personnes en situation de vulnérabilité	Nombre de participants	20 participants
Date	Mercredi 05 novembre 2025	Horaires	9h30 à 12h30
Lieu	Formation à distance à partir de l'outil VISIO FNMJI		
Prix	Tarif adhérent FNMJI : 110.00 € HT et 110.00 € TTC Tarif Contributeurs FNMJI : 110.00 € HT et 110.00 € TTC Tarif assistant des adhérents FNMJI : 140.00 € HT et 140.00 € TTC Tarif sympathisant des associations locales futurs MJPM : 160.00 € HT et 160.00 € TTC Tarif non adhérent FNMJI : 190.00 € HT et 190.00 € TTC		

Accessibilité handicap	La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap. <i>Contact Référent Handicap : formation@fnmji.fr</i>
-------------------------------	--

Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenante	Me Lucile Mourgues Avocate, Experte auprès de la FNMJI
	Responsable pédagogique	FNMJI
	Responsable de projet	Cécile CARDUNER formation@fnmji.fr

Source et bibliographie	- Code Civil 2023 - Code de procédure civile 2023 - Rapport défenseur des droits – protection des personnes vulnérables 2016
Modalités d'évaluation des acquis	Un questionnaire sur les attentes de participants est envoyé en amont, avec possibilité d'analyse de dossiers spécifiques illustrant la formation. Une évaluation pédagogique est transmise à chaque participant par mail à la fin de la formation. Deux mois plus tard, un questionnaire d'évaluation pédagogique est transmis à chaque participant par mail. Un bilan oral peut être réalisé à l'issue de la session de formation.
Sanction de la formation	Une attestation individuelle de formation sera transmise à chaque participant à l'issue de la formation.

Programme de formation

Objectifs pédagogiques	Contenus pédagogiques	Méthodes pédagogiques
Identifier les limites des missions de l'avocat lorsqu'une mesure de protection existe Connaître les règles de transmission des informations entre les 2 professionnels (avocat / MJPM) Repérer les questions éthiques qui peuvent se poser dans la relation entre les 2 professionnels et avec la personne protégée A l'issue de la formation, les professionnels disposeront de clés de lecture pour mieux appréhender le rôle et les limites de l'intervention des avocats dans l'exercice du mandat judiciaire. Evaluer la formation	L'action en justice de la personne protégée Les obligations de notification aux MJPM Le recours à un avocat dans une procédure judiciaire - L'habilitation par la loi des avocats pour représenter ou assister - Le rôle du MJPM en cas de procédure civile avec ou sans représentation obligatoire par avocat Le choix de l'avocat La contestation du mandat de l'avocat, par le MJPM Le paiement des honoraires de l'avocat Recueil des attentes spécifiques	Formation participative et interactive Brainstorming de connaissances Echanges des pratiques Apports théoriques Etude d'un cas pratique Bilan oral Questionnaire d'évaluation adressé par mail le jour de la formation